Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 dhou-elkaada 1440
30 juillet 2019

N° 76

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2914**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2917**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2920**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2924**
Avis aux créanciers **2930**
Convocations
Sociétés anonymes **2932**
Actes Administratifs
Avis au public **2935**
Divers
Avis au public **2935**
Rectificatifs **2936**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE «SMT»

SA au capital de 39 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Matricule Fiscal : 2540 JPM 000

Registre de commerce : B181821998

CNSS : 001410-52

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701480, quittance n°M035805 le 19 juin 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 3/7/2019 sous le n°201931918, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers de la société au titre de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

- Démission de deux administrateurs M. Saad Bendidi et M. Hatim Ben Ahmed.

- Nomination de deux nouveaux administrateurs la société MC II PASTA LTD représentée par M. Saad Bendidi et la société FMC ME FZE représenté par M. Hatim Ben Ahmed et ce pour une période de deux ans 2019 et 2020.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes la société ECC-Mazars et la société SOCEC et ce pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701459, quittance n°M035550 le 18 juin 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 3/7/2019 sous le n° 201931918, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de M. Sami Hachicha de ses fonctions en tant que président du conseil d'administration et la démission M. Souhail Hachicha de ses fonctions en tant que directeur général.

- Résiliation du mandat du directeur général adjoint M. Adnen Hmida.

- Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration M. Souhail Hachicha pour toute la période de son mandat en tant qu'administrateur.

- Nomination d'un nouveau directeur général M. Adnen Hmida pour une période de deux ans.

- Instauration d'un nouveau mécanisme de signatures conjointes des opérations financières.

2019R01905SANB2

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000,000 DT

Siège social : 05, Avenue Dag Hammarskjöld, Tunis République 1001 Tunis

RC : B122391996

MF : 000318 WPM 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2018, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis en date de 11 Juin 2018 sous le n°18802428 suivant Quittance n°M087793, les membres du conseil d'administration de la Compagnie ont décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Mohamed Hafedh Cherif en qualité de Président Directeur Général de la Compagnie Tunisienne de Navigation et sa désignation en tant que nouveau membre du conseil en remplacement de Monsieur Ali Belgacem.

En plus, les membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 24 du statut, confèrent au président Directeur Général les attributions nécessaires pour assurer la Direction Générale de la Compagnie telles que détaillées à l'article 23 dudit statut.

2019R01914SANB2

Société "BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique au niveau du

Registre National des Entreprises : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 9 juillet 2019, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 11 juillet 2019 (N° d'enregistrement 19801248, quittance M033607). Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers des exercices 2018 ;

- L'affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et du directeur général;

- Quitus au commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

- Nomination de la société PROWAY CONSULTING en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Son mandat expirera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2021.

Le dépôt légal a été effectué au niveau du registre national des entreprises de Monastir sous le numéro 201934725 en date du 18 juillet 2019.

2019P00295SANB2

Procès-verbal du conseil d'administration

De la société Tunisienne de Promotion des Ventes «PROMOVENTES»

Société anonyme

Au capital : 495.000, 000 DT

M.F : 002309D/A/M/000

RC : B16242002

Numéro d'affiliation à la CNSS : 037648/12

Suivant PV du Conseil d'Administration de la Société «PROMOVENTES» réuni le 21/6/2019 à 13h, enregistrée à la recette des finances rue Ghandi en date du 24-6-2019 suivant quittance n°M071015 et suivant numéro d'enregistrement 19802798 dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises «LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES» sous le numéro 201932722 du 8/7/2019.

Il a été décidé ce qui suit :

Résolution Unique : Le Conseil a désigné Mlle Dalel Gahbiche en tant que Président Directeur Général de la Société «PROMOVENTES» pour les exercices 2019/2020/2021.

2019402714SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/6/2019

De la société Tunisienne de Promotion des Ventes «PROMO VENTES»

Société anonyme

Au capital : 495.000, 000 DT

M.F : 002309D/A/M/000

RC : B16242002

Numéro d'affiliation à la CNSS : 037648/12

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire de la société «PROMO VENTES» tenue le 21/6/2019, enregistrée à la recette des finances rue Ghandi en date du 12 juillet 2019 suivant quittance n° M074406 et suivant numéro d'enregistrement 19802954 dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES sous le numéro 201932722 du 8/7/2019.

Il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2018

- L'affectation du résultat de l'exercice 2018 (perte) parmi les résultats reportés

- Donner le quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

- La fixation des jetons de présence à 2000 D par administrateur

- Le renouvellement du mandât des administrateurs pour Mlle Dalel Gahbiche et Mme Thouraya Gahbiche pour les exercices 2019/2020 et 2021.

- Le renouvellement du mandât de Commissariat aux comptes de la société «PROMO VENTES» à Mr Habib Bouaziz pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019402715SANB2

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT N°20/94 du 21/1/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

MF : 447308X/A/M/000

Identifiant unique RNE : 0447308X

En vertu du PV du conseil d'administration du 27 mai 2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27 juin 2019 sous le numéro 19801780, quittance numéro 64082, et déposé au Registre national des Entreprises le 9 juillet 2019, il a été décidé :

Le renouvellement de la nomination de Monsieur Abdelaziz Hammami en tant que Directeur Général et ce pour une période qui ne saurait excéder celle de sa nomination en tant qu'administrateur.

2019402719SANB2

Augmentation de capital

Notice d'augmentation de capital en numéraire

Société LAND'OR

Société anonyme

Capital social : 4.846.875 D en cours d'augmentation à 10.299.810 D

Siège social : Bir Jedid 2054 Khledia

Identifiant unique N° : 496254Y/A/M/000

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 01/4/2019 enregistré

à la recette des Finances Morneg, le 8/4/2019 sous le n°19700680 quittance n°M025145 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 9/7/2019 sous le numéro AC021132019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 4.846.875 dinars pour le porter de 4.846.875 dinars à 10.299.810 dinars et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

- Dénomination : LAND'OR

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Capital social : 4.846.875 D en cours d'augmentation à 10.299.810 D

- Siège social : Bir Jedid 2054 Khledia

- Durée : 99 ans

- Objet : la fabrication, la transformation et la commercialisation des produits carnés leurs abats et tous les produits agroalimentaires.

- Montant de l'augmentation en numéraire : 5.452.935 dinars.

- Nombre des actions : 5 452 935 actions.

- Valeur nominale des actions souscrites : un (1) dinar chacune.

- Prime d'émission : 7,250 dinars par action.

- Modalités réalisation :

- Libération intégrale à la souscription.

- Tranche sans suppression du droit préférentiel de souscription 4.846.875 dinars.

- Tranche avec suppression du droit préférentiel de souscription 606.060 DT au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV

- Avantages particuliers : Aucun.

- Admission aux assemblées générales, Droit de vote, Répartition du résultat, Règles du droit commun.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt de fonds : Banque De Tunisie - succursale Rue de la Turquie - compte indisponible sous le n°05903000050087359070.

- Délai de souscription :

- Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2019402724SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société RAYAN FOOD INDUSTRIES» SA

MF : 834027Y/A/M/000

1. Siège social : 19, rue d'Allemagne, Tunis

2. Forme de la société : anonyme

3. Capital social : 17.600.000,000 DT

4. Objet : Industrie de levures et dérivés

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 23/4/2019 enregistré à la REAS, 1er bureau Tunis le 16/7/2019, sous le n°19504371 quittance n° 5434 déposé le 18/7/2019 au greffe du TPI de Tunis sous le n°AC011212019

7. Montant du capital social à souscrire : 5.637.500 DT

8. Nombre des actions à souscrire : 56.375 actions.

9. Valeur nominale des actions à émettre : 100 DT

10. Montant à libérer immédiatement : 5.637.500 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats : Selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Nom et local de la banque : BNA succursale de Tunis IBAN : TN59 03 135 120 0321 046525 77

16. Délai accordé à la souscription : 30 jours de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation.

17. Modalité de convocation aux assemblées générales : conformément aux statuts et au Code des Sociétés Commerciales.

2019402727SANB2

Sociétés à responsabilité limitée

Augmentation du capital

SOCIETE AL IZDIHAR AL FILAHI

SARL au capital de 1.400.000 dinars

M.F : 578514 D/N/M/000

Siège social : Rue du Lac de Constance Immeuble Carthage Center 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2019 enregistré à la recette des Finances du Lac le 15 mai 2019 sous le n°19153511, quittance n°M1051146 dont un exemplaire a été déposé dans le Registre National des Entreprises le 31/5/2019 sous le n°201926739, les associés de la Société AL IZDIHAR AL FILAHI ont décidé, à l'unanimité, d'augmenter le capital de la société de 1.370.000 dinars à 1.400.000 dinars.

L'article 6 des statuts de la société est modifié en conséquence.

2019T01132SRLB2

La société dénommée :

FILS DERBALI MAHFOUDH dont le siège est situé à la délégation de Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Matricule fiscal : 1234849ZAM000

En vertu d'un procès-verbal daté du 25 juin 2019, enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid, le 17 juillet 2019, sous le numéro : 19505085, récépissé numéro : M072997, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid, en date du 18 juillet 2019, il a été décidé d'augmenter le capital de ladite société de 450.000 dinars à 600.000 dinars.

2019R01904SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

PLASTEKA

SARL

Au capital de 1.476.000

Rue El Quods Zone Industrielle 2034 Ezzahra

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2019, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 4 juillet 2019 sous le n°19701204 Quittance n°M034326 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises «Le registre national des entreprises Ariana» le 18 juillet 2019 sous le n°201934729.

Il a été décidé de nommer Monsieur Lotfi Rekik commissaire aux comptes afin d'assurer l'intérim du mandat de défunt Mr Lotfi Zahi c'est-à-dire l'exercice clôturé jusqu'au 31/12/2018.

2019R01912SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société d'Ameublement Industriel et Menuiserie "AIM" SARL

Au capital de 624.000DT

Rue El Quods Zone Industrielle 2034 Ezzahra

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2019, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 4 juillet 2019 sous le n°19701205 Quittance n°M034330 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises «Le registre national des entreprises Ariana» le 18 juillet 2019 sous le n°201934729.

Il a été décidé de nommer Monsieur Lotfi Rekik commissaire aux comptes afin d'assurer l'intérim du mandat de défunt Mr Lotfi Zahi c'est-à-dire l'exercice clôturé jusqu'au 31/12/2018.

2019R01913SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte du 28/5/2019 enregistré à la recette Avenue Habib Thameur Tunis enregistrement n° 192023720 quittance n°157137, Radhouene Rekdal CIN n°08718577 domicilié 10 Rue Raed Bjaoui Tunis M.F 1136280F a vendu le fonds de commerce exploité en tant que boutique de commerce dans le local commercial sis 62 rue Mokhtar Atia avec ses éléments corporels et incorporels à Fattouma Moadhen CIN n°03503227 au prix de 40 000 dinars payés au cédant.

Les oppositions concernant la cession doivent être adressées au cabinet Ahmed Bhar Avocat sis 6 rue d'Alger Tunis dans un délai de 20 jours suivant publication du présent avis dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

La publication a été publiée au Quotidien et Chourouk le 18/7/2019.

2019T01141FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 26/6/2019 et enregistré à la recette des finances de Raoued sous le n°19202588 quittance n°077708.

Mm Heithem Ben Slimen Mejdali titulaire de la CIN n°04627768 a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité "tout commerce" avec tous ses éléments corporels et Incorporels situé au 20 rue de Khansaa en face de résidence "El Omrane" 1-2-3-4 Ariana Nord local numéro cinq à M Riadh Ben Jrad titulaire de la CIN n°00286487.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort entre les mains du vendeur sise au local précédemment cité Cet avis est publié au journal «Al Chourouk» le 27/7/2019.

2019T01143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/7/2019 et enregistré à la recette des finances de Raoued sous le n°19202646 quittance n°M078453.

Mm Heithem Ben Slimen Mejdali titulaire de la CIN n°04627768 a

vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité "tout commerce" avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 20 rue de Khansaa en face de résidence "El Omrane" 1-2-3-4 Ariana Nord local numéro six à M Riadh Ben Jrad titulaire de la CIN n°00285487.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort entre les mains du vendeur sise au local précédemment cité.

Cet avis est publié au journal «Al Chourouk» le 27/7/2019.

2019T01144FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Selon un acte écrit enregistré à la recette des finances en Tunisie le 18 février 2019 sous le numéro 19200252 et la quittance n°M009714 vendu par Mme Sonia Bent Omar Ben Saleh Baalouch, titulaire du numéro nationale d'identification n°05161324 délivré en Tunisie le 13-4-2015, 10116 Cabaria Tunis Origine commerciale utilisé dans le magasin de Benhedh 10105 Nombre de 13 cabines préparées pour le nettoyage par les touristes.

Pour Mr Taher Ben El Zein, Ben Tayeb Nasraoui, titulaire du numéro national d'identification n° 02722151 délivré en Tunisie le 19-6-2015, résidait dans 10 approches de la quatrième Tunisie de style rosacée.

Les objections seront acceptées par le vendeur dans les vingt jours à compter de la date de publication de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée sur la vente de l'origine commercial dans le journal Al-Shourouk le 26 juillet 2019.

2019T01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 5/7/2019 à la recette des finances de Hammam Chatt quittance M023973 enregistrement 19201208 Houcine Guesmi a vendu Rawedi Bekali la totalité du fonds de commerce Vente de Fruits Secs inscrit au registre National des entreprises sous le numéro F0710803, sis A 01 Rue Irak Soliman Riadh, les oppositions auront lieu entre les mains de maître Ahmadi Riadh avocat à la cour de cassation qui a élu domicile à son bureau au 80 Av de la République Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au jort.

Cette annonce est apparue dans le journal le quotidien du 25/7/2019.

2019R01915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 16/7/2019 à la recette des finances de Boumhal quittance M042274 enregistrement 19201827 Mr Faouzi El Mziou a vendu à Mme Naziha Habli la totalité du fonds de commerce Buvette non enregistré au registre du commerce, sis A 02 Résidence El Yassamine Avenue de l'indépendance Boumhal les oppositions auront lieu entre les mains de Maître Ahmadi Riadh avocat à la cour de cassation qui a élu domicile à son bureau au 80 Av de la République Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au jort.

Cette annonce est apparue dans le journal le quotidien du 25/7/2019.

2019R01916FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 11/7/2019 enregistré à la recette des finances cité Erriadh à Sousse sous le n°19201366 quittance n°M0450 15, Monsieur Moez Ennacer Ben Kacem demeurant à 36 Rue Elkaraoine cité Erriadh Sousse, a vendu à Monsieur Ali Abdellaoui demeurant à 53 Rue 5153 cité Erriadh Sousse, la totalité du fonds de commerce pour une activité de vente Cafeteria, avec tout les éléments corporels et incorporels sis 6000 cité Erriadh Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées à Monsieur Ali Abdellaoui au 6000 cité Erriadh Sousse devenu avenue USA Erriadh Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk + Quotidien du 24/7/2019.

2019S00881FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/6/2019, enregistré à la Recette des Finances Avenue de la République - Sidi Bouzid le 25/6/2019 sous le n°19204581, Quittance n°066221, Monsieur Mohamed Adel Baccari ; titulaire de la CIN n°05964140 délivrée à Tunis le 5/02/1997 demeurant à cité Ennour, Sidi Bouzid, a vendu à la Société de Production Agricole Taboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule fiscal n°022671F/P/M/000, la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans les local sis à l'Avenue Bourguiba - Sidi Bouzid.

les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf - Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 6/7/2019.

2019S00882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de don rédigé par le notaire Mr Karim Brini en date du 6/11/2018 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira Sousse le 7/12/2018 sous le n°M032599, Mr Bechir Touati titulaire de la CIN n°05539363, a fait don à Mlle Sana Touati titulaire de la CIN n°9302222,

la totalité du fonds de commerce sis Rue Docteur Graulle Sousse, avec tous, ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echourouk» parue en date du 20/7/2019, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de donneur Mr Bechir Touati.

2019S00884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date de 13/7/2019, enregistré à la Recette d'enregistrement des Actes de Sociétés Sousse le 16/7/2019 sous le n°19202329, quittance n°002314, la Sté Comptoir Auto Services, son M.F: 1167883 Z, Vend à la STE CAR TECH, son M.F : 1529578 F, la totalité des fonds de commerce (Entretien mécanique autos) situé à Route de ceinture Akouda Sousse.

Les oppositions seront acceptées 20 jours à partir de l'insertion du contrat au Journal Officiel à l'adresse du fonds de commerce précitée.

2019S00886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16-01-2017, enregistré à la recette des finances Khawarizmi ; Kairouan en date du 25-6-2019, quittance M058451 enregistrement n°19202640, Jomaa Bent Ghezel Sayari titulaire de la CIN n°01986550, a vendu à Amor Ben Salah Almi, titulaire de la CIN n°07559635, tout le fonds de commerce destiné à la vente des prêts à porter, situé à l'entrée du marché du blé - Souk Libya - Kairouan, de surface 26m², avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Mahrez Msakni Avocat Rue Soukeina Beni Houssein Kairouan.

2019S00891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances "TROCADERO" à Sousse le 20/9/2017 sous n°17201296, la société "ITALMAKE" son registre de commerce n°B077742014 son Matricule Fiscal n°1328811C, son siège social : Route touristique de Chatt Meriem 4042 Acouda a transféré la propriété Totale du fonds de commerce, dont l'activité de l'esthétique et l'Onglerie artificiel à Monsieur Amor Ben Mohamed Ali Ben Haj Amor Khabouchi Titulaire de la carte d'Identité Nationale n°08015186 délivrée le 12/7/2008, sis à l'avenue des orangers n°223 à Sousse ledit Fonds de Commerce est transféré avec tous ses éléments Matériels.

2019K00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès sous le n°19206517 le 8/7/2019, quittance M043140. Mr Boubaker Monji Ben Ahmed a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'exploitation vente des matières alimentaires différentes sis à rue Belgacem Baabou - Gabès à Mm Tabaai Rafika Ben Abed Alaziz à la somme de neuf milles dinars (9.000.000)

Les oppositions au payement du prix peuvent être formulées au bureau de maître Zidi Mabrouka -Avocate à la cour de cassation 127 rue Mongi Slim - Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" du 16/7/2019 et "Chourouk" du 17/7/2019.

2019Z00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 9/7/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 15/7/2019 enregistrement numéro 19201324. Monsieur Mondher Boussabat demeure à l'avenue Farhat Hached Sliman Nabeul a cédé son fonds de commerce, à messieurs Belhssan, Anas, Mahdi et Sabri fils Othmane Gali demeurant à la rue El Menzah Bizerte. Exploité dans le local nommé Café Khmaiés Taméne et situé au place Hmaiéd Sadkaoui Bizerte.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé au 114 Avenue Habib Bourguiba Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du jeudi 18/7/2019.

2019W00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11-7-2019 enregistré à la recette des finances de Souk Lahad le 12-7-2019 n° de quittance M012001, n° d'enregistrement 19200589, Monsieur Abdallah Ettoumi ben Belgacem Ben Barka Ben Barka a vendu à Monsieur Ridha Ben Abdallah Ben Mohamed Ben Laâribi la totalité du fonds de commerce exploité comme unité frigorifique, conditionnement, tri et mise en conserve des dattes dans le local situé à la zone artisanale, Répartition Essmaâla Souk Lahad.

Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à l'adresse du local sus-indiqué dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 19/7/2019.

IP219/9313

2019O00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à Kebili le 15/7/2019 (reçu n°M042726 enregistrement n°19202726) Hsan Laghrissi a vendu à Malek Ben Ali la totalité du fonds de commerce sis à la Rue La Liberté Kebili.

Les oppositions se feront chez l'acheteur au local objet de la vente pendant la période de 20 jours.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 24/7/2019.

2019O00041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date des 9/7/2019, enregistré le 12/7/2019 à la recette des finances de la Rue d'Autriche, quittance n°M066820, enregistrement n°19203039, Monsieur Adel Bakhti, titulaire de la C.I.N. n°04613638 demeurant à Tunis 20 Rue Pierre Curie, a vendu à Monsieur Selim Amrouch, titulaire de la C.I.N. n°05162431 demeurant à Tunis 91 Rue Essabkha le Fonds de Commerce pour tous commerces situé à Tunis 2 ter Avenue de Madrid, immatriculé au Registre National des Entreprise sous le n°A 0149392005.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître Bahri Dahrini, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de Madrid.

Le Présent avis est paru au Journal Al Chourouk daté du 24/7/2019 sous le n°10230 et au Journal Le Quotidien daté du 24/7/2019 sous le n°5662.

2019402725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 11/1/2019 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 26/6/2019, Quittance n°M035558 Enregistrement n°19201254, Mme Sonia Esguiri a vendu à Mme Latifa Bessouda l'ensemble d'un fonds de commerce (crèche jardin d'enfant garderie) avec tout ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 20 000 000 sis au division Erifaai Jinen Ezzahra Immeuble Abd Elkader Ezzahra Ben Arous.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau n°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée à la quotidienne El Chorouk parue le 20/7/2019.

2019402733FCCC2

Location gérance libre

Acte de location de Fonds de Commerce

Suite à l'acte de location de FC signé le 19/7/2019 et enregistré à la même date à Béja Quittance n° M044056 Enregistrement n°193034601 Mr Ali Rebai demeurant rue Khaznadar Béja a loué à Mr Mohamed Brahmi demeurant 76 Mezara Béja la totalité du FC utilisé au commerce de l'Habillement et prêt à porter, sis rue Hassen Ibn Noamen Béja. Le dit FC est grevé d'un nantissement n°NA0542632018 au profit de la BNA.

2019T01133FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location de Fonds de commerce (gérance libre) signé le 9/7/2019 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis en date du 17/7/2019 reçu n°M61562, n° d'enregistrement 19302583, Sté GLOBAL MARSA TRADING à Sté QUEEN OPTIQUE totalité du fonds de commerce d'électroménager, l'activité d'opticien lunetier ...) sis 8 Rue Abdelhafidh Elmeki El Marsa.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 24 juillet 2019.

2019T01137FCCC3

Location de fonds de commerce

Par acte S.S.P Signé le 23 et 24 Mai 2019 enregistré 3/7/2019 à la recette des finances Denden sous le n°19301515 Quittance n°M041133 Madame Aljia Elouni a donné en location gérance à Mr Adel Youssefi le fonds de commerce (café de la station) sis au 2 rue Monastir Denden avec ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq ans à partir du 01/01/2018.

Cet avis a été publié au journal Achourouk n°10217du 10/7/2019.

2019402716FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Albassatine pour développement

Adresse : 10 bis 1 route chinoise Bassatine 3 Mnihla 2041 Ariana.

Objectifs :

- Aide les populations ciblées pour l'intégration économique et sociale.

- Contribution à soutenir les familles fragiles.

- Renforcement les capacités de développement local et le développent durable par l'approche participative.

Les membres :

Président : Chebbi Abdelkader.

Secrétaire générale : Jandoubi Naima

Trésorier : Bouguira Soltane.

2019T01128APSF1

Constitution d'une association

«DGRV-Section Tunisie»

Nom de l'association : Association allemande coopérative Raiffensen - Section Tunisie (DGRV- Section Tunisie)

Objectifs :

- Contribuer au développement du système coopératif.

- Contribuer au renforcement de l'expérience des sociétés coopératives dans tous les domaines.

- Fournir des conseils juridiques et fiscaux aux sociétés coopératives.

- Contribuer à la formation des jeunes à la mise en place de sociétés coopératives efficaces, transparentes et crédibles.

Adresse Provisoire : 64 Rue Mokhtar Attia. 2ème étage, Tunis

Représentant officiel de l'Association : Mr Karim Chebbi

Membre de la section : Mr Ghassen Rkiki.

2019T01138APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Joy and pride Goubellat

Adresse : Rue Al Jam-Goubellat 9080

Objectifs :

Contribuer à la diffusion de la culture des droits de l'homme

Motiver les jeunes à s'intéresser et à participer aux affaires publiques Promouvoir la participation des jeunes aux événements culturels

- Président : Jamal Hammami

- Vice-président : Khoubeib Riahi

- Secrétaire générale : Amani Jouini

- Trésorier : Mahmoud Harouni

- Membre : Mohamed Amin Riahi.

2019T01139APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : club VTT Bargou

Siège : maison de jeune Bargou

Objectif : développement de cyclisme

Membres :

Président : Mensi Atef

Vice président : Dridi Mohamed

Trésorier : Gharssa Hichem

Secrétaire général : Dridi Youns

Spécialité : VTT.

2019R01896APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de Rénovation des Etablissements de la Santé Publique

Siège : 40, bis, avenue El Maghreb El Arabi, Manouba, Tunisie.

Objectifs :

1. La Participation à la rénovation des établissements de la santé publique (hôpitaux, dispensaires, urgences ... etc)

2. L'Embellissement et la décoration des institutions de la santé afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation des malades et de travail du personnel médical et paramédical

3. La Collaboration avec le ministère de la santé dans les études techniques et architecturales des établissements de la santé publique.

Membres :

- Président : Senda Laarifi

- Secrétaire général : Selim Ballegi

- Trésorière : Sirine Meddeb.

2019R01902APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence

«La Maison Blanche»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 11 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Le Lac sous le numéro 19804091, la quittance n°M064653 du 11/6/2019. Le syndicat des copropriétaires de la résidence La Maison Blanche sis Les Berges du Lac2, s'est constitué et il a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Anis Chelbi

Trésorier : Mr Rafik Zlaoui

Secrétaire général : Mme Nahdi Chaima.

2019R01906APSF1

Constitution d'un parti : Alahd

Nom du parti : Alahd

Fondatrice du parti : Chahrazad Haddad, Avocate - 68 Avenue Tayeb Mhiri Ghomrassen, Gouvernorat de Tataouine

Siège du parti : Avenue 20 mars 1956, place Bab Saadoun Tunis.

Le slogan du parti : La forte volonté de tous Tunisiens de se donner la main, de coopérer et de s'intégrer. Le code du parti : Salut de la paix.

Objectifs :

Assurer la stabilité politique pour assurer l'indépendance de la décision politique - Engagement dans la politique d'ouverture et de transparence avec citoyens

- Liberté d'information, d'expression et de transparence dans la gestion des affaires publiques visant à lutter contre la corruption.

- Assurer l'exercice par les citoyens de leurs droits et libertés et la mise en œuvre de l'état de droit pour tous, conformément à la Constitution et aux conventions internationales ratifiées par la République Tunisienne.

- Indépendance du pouvoir judiciaire, en améliorant le statut des juges, dans l'exercice de leurs fonctions visant à assurer l'application du droit

- Garantir la justice sociale et la répartition équitable des richesses : il veille à la gratuité de l'éducation et à la couverture maladie de tous les groupes, à l'initiative privée, à la propriété individuelle et à la libre concurrence, l'Etat jouant le rôle d'amendement, l'investissement

public, la propriété publique des secteurs vitaux et la réhabilitation du secteur public.

- Chercher à construire une économie nationale forte et intégrée, basée principalement sur les capacités nationales et les nouvelles technologies dans tous les domaines, parvenir à un équilibre entre les organismes et fournir de vastes domaines opérationnels.

- Etablir une politique étrangère fondée sur la fierté, l'unité et l'indépendance du pays pour toute influence et à tous les niveaux et établir des relations internationales conformes aux principes de respect mutuel, de coopération, de justice, d'égalité et du droit des peuples à l'autodétermination.

2019R01917APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association international art et tourisme

Adresse : Ksar Ouled Mohammed Zarzis Médenine

Objet :

Participation à l'organisation des festivals internationals des arts et tourisme à Zarzis et définir le patrimoine culturel et touristique et soutenir le tourisme interne et chercher des relations avec des associations à l'intérieure et l'extérieur du pays.

Membres :

Président : Safi Karima

Secrétaire général : Charad Abes

Trésorier : Knouzi Ahmed.

2019R01924APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Echifa» pour la prise en charge des patients en hématologie

Catégorie : Scientifique et social

But : Prise en charge des patients et amélioration des conditions de soins et encadrement du personnel médical et paramédical.

Siège : Imm Khélifa- 3ème étage Av. Combattant Suprême Route de Kairouan 5000 - Monastir

N° et Date de déclaration : RR262995311TN du 12/6/2019

Président : Dr. Mohamed Adnène Laatiri

Secrétaire Général : Dr Mohsen Hssine

Trésorière : Dr. Sarra Boukhriss.

2019S00859APSF1

Constitution du syndic complexe commercial Borj - Khefacha 1

Syndic complexe borj-khefacha 1 boulevard de la République - Monastir

L'assemblée générale s'est tenue le 27/4/2019 et un comité qui a été élu à l'unanimité

- Monsieur : Lamjed Bouzgarrou, président

- Monsieur : Mohamed Frih, trésorier

- Monsieur : Fathi Baghdadi, secrétaire général

Le pv de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances boulevard Habib Bourguiba, Monastir

Monastir le 01/7/2019 sous le numéro: 4635 reçu numéro : M046428.

2019S00887APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 9/9/2018, déposé à la municipalité de Hergla le 11/7/2019 et enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 17/10/2018 sous n°157 Quittance M023848, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de la Résidence «Narjess 2», sise à Lotissement AFH Hergla et qui se compose de :

Président : Mr Chédly Mahjoubi

Trésorière : Mme Sameh Belhadj Amor

Secrétaire Général : Mr Haithem Bouslama.

2019S00888APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : association de génération de la technologie

Objectif : Educatif divertissant

Buts : Activités éducatives de formation pédagogique et technologique

Local : Avenue Taher Sfar centre Marhaba Sfax,

P.V : Constat n°21582 du 8/02/2019.

2019X00997APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Valorisation du patrimoine agricole de Korba

Adresse : Numéro 4 Rue du commandant Mohamed Bejaoui

Objectifs : Identification et valorisation de l'héritage agricole à l'échelle nationale et internationale

Type : Agricole culturel

Reçu du dépôt : 236424727 daté du 21 Janvier 2019

Président : Samia Mejri

Secrétaire générale : Safa Boutrif

Trésorier : Hichem Chaouech.

2019N00483APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Shaolin Sport Mghuila

Le siège de l'association : Mghuila - Sabala

Objectifs de l'association :

- S'occuper des jeunes et des activités sportives

- Faire du sport dans la région et encadrer les jeunes.

L'assemblée de l'association :

- Président de l'association : Rachdi Rzig

- Secrétaire général : Rachdi Taoufik

- Trésorier : Rachdi Khaled.

2019Y00052APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Al - Quds pour les personnes ayant des besoins spéciaux Rjim Maatoug.

Type : Social

Objectifs : Prenez soin des personnes ayant des besoins spéciaux

Siège social : Rjim Maatoug - Kebili 4210

Bulletin de dépôt N° : RR 257666998 TN date 26/3/2019

La structure administrative :

Le président : Faraj Ben Ammar

Le secrétaire général : Mesbah Thamer

Trésorière : Saadia Ben Ammar.

2019O00038APSF1

Constitution d'une association

Nom : "La maison du savoir",

Activité : éducative, culturelle

Adresse : 122 rue Hasdrubal jardins de Carthage

Objectifs :

- Création de centres éducatifs situés principalement dans des zones défavorisées.

- Fournir divers services liés à l'éducation

- Fournir du matériel éducatif et de formation

- Créer des unités d'écoute en faisant appel à des psychologues et à des conseillers pédagogiques.

Présidente : Mme Meriam Belghith

Secrétaire général : Mme Ines Ayachi

Trésorier : M. Heykal Ben Fraj.

2019402704APSF1

Constitution d'une association

Nom : Développement Wafa

Siège social : 09 Rue de la mosquée Mornaguia 1110 Manouba

Objet : association de développement

Les objectifs :

- Contribuer à l'élaboration de stratégies de développement de l'entité dans le cadre de la décentralisation.

- Contribuer au développement de projets participatifs avec les composantes de la société civile

- Mener des activités de sensibilisation dans les domaines sociaux et intellectuels et des ateliers.

Membres :

- Makrem Wannes : Président de l'Association

- Nabil Riahi : secrétaire Général

- Yosra Wannes : trésorière

- Arabi Abdel Khalek : Membre fondateur

- Noureddine Diridi : membre fondateur

- Makrem Dridi : membre fondateur.

2019402708APSF1

Constitution d'une association étrangère

Dénomination : Westerwelle foundation «Association pour la Compréhension Internationale»

Siège : 25 Avenue Louis Braille 2ème Etage B4-1002 Tunis

Objectifs : Soutenir l'esprit entrepreneurial en Tunisie à travers :

La présentation d'opportunités de communication internationale aux startups

La création de liens entre les startups et les autres parties prenantes dans un environnement entrepreneurial.

L'assistance organisationnelle et de conseil aux startups.

L'organisation d'ateliers de travail à l'attention des startupers et des jeunes entrepreneurs.

Tout moyen de soutien technique aux startups.

Membres : M. Khaled Fakhfakh Président, Madame Hela Ben Fayala Trésorière.

2019402726APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée générale extraordinaire du 26/6/2019

Syndic Centre X

S'est tenue au siège de centre commercial X à El Menzah 9 le 26/6/2019 l'assemblée générale extraordinaire PV enregistrée le 5/7/2019 Quittance 67427 n°19802483

Il a été décidé ce qui suit :

- Adoption du rapport moral et financier de l'exercice précédent

- Quittance libératoire du comité sortant

- Election du nouveau comité.

Nom et Prénom et fonction :

1) Mr Mohamed Ali Belhaj Aoun : Président

2) Mr Mohamed Sami El Fekih : Trésorier

3) Mr Touhami Hamadi : Membre

4) Mr Hatem Ghedira : Membre

5) Mr Chedly Haded : Membre.

2019R01907APSF2

Renouvellement des membres du syndicat

Résidence Mirmar Riadh El Andalous Ariana

Suivant pv de la 7ème assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la Résidence Mirmar qui s'est tenue le 25/5/2019, enregistré à la recette des finances de La Charguia en date du 24/6/2019 sous le n°19803860 Quittance : M070247 et ayant Approuvé le renouvellement des membres du syndicat et la nomination de Monsieur Gorsan Mestiri Affen en tant que président et Monsieur Hakim Mselmi trésorier.

2019402718APSF2

Nomination d'un Président de syndic des propriétaires

Résidence AHLEM-A.M.N

Cité les Palmerais l'Aouina

Par procès-verbal de la réunion des propriétaires de la résidence AHLEM daté du 10 février 2019 enregistré à la recette des finances le Kram, quittance n°078144 du 14 juin 2019.

Il a été procédé à la nomination de Mr Fethi B. Jebeur entant que Président d'une année commençant le 10-2-2019.

2019402732APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

TUNISIA LEX

Maître Mohamed Diouri

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Tel : 71 834 462

Fax : 71 830 930

MF : 426349/R/A/M/000

Créancier poursuivant : La Société Tunisienne de Banque, SA, représentée par son représentant légal, MF 1237/A/P/M/000, inscrite au RC n° B182331996 du Tribunal de 1ère Instance de Tunis, siège social rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : 1/ SOCIETE ICOTEX, SARL, représentée par son Liquidateur Mr Mourad Enaifer, inscrite au RC sous le n° B134401997, MF n°007217/X/A/M/000, demeurant Av 7 Novembre Ras Ejebel et Rue 1er Mai El Alia Bizerte.

2/ Mohamed Salah Ataoui, CIN n°01534685, Gérant de Société, demeurant à la Rue Hassen Hosni Abdelwaheb Ras Ejbel.

L'immeuble à vendre : C'est l'immeuble objet du titre foncier n°47864 Bizerte qui se trouve au bord d'une impasse reliée à la rue Hassen Hosni Abdelwaheb Ras Ejbel et qui consiste en une parcelle de terrain sur la quelle est bâtie un Immeuble composé d'un rez-de-chaussée et 3 étages avec une terrasse comprenant une chambre pour les équipements. Le tout était exploité en une usine de confection actuellement fermée sa superficie total est de 273 m² l'imité au :

- Nord : Immeuble Kraiem Boujomaa.

- Est : impasse reliée à la rue Hassen Hosni Abdelwaheb.

- Sud : Villa de Mohamed Salah Ataoui.

- Ouest : Immeuble appartenant au tiers.

Le Rez-de-chaussée : ouvre sur l'impasse reliée à la rue Hassen Hosni Abdelwaheb et se compose : hall, escaliers menant aux étages supérieurs, une première chambre exploitée en bureau d'accueil avec WC, une deuxième chambre exploitée de directeur avec WC, un bureau réservé aux agents de la douane, un grand espace exploité en salle de coupe.

Le 1er étage : comprend un grand espace exploité en salle de finition et repassage, un magasin de stockage, vestiaire pour dame, un atelier mécanique, 2 WC.

Le 2ème étage : comprend un grand espace exploité en salle de confection, un bureau 2 WC.

Le 3ème étage : comprend un grand espace exploité en salle de confection, un bureau 2 WC.

La superficie total de chaque étage est de 273 m², l'état de la construction est conforme aux norme techniques utilisées et acceptable en général, le parterre est couvert de carrelage en mosaïque, le plancher en dalle, les portes et les fenêtres sont en bois.

La terrasse comprend un magasin et un local compresseur, les deux d'une superficie de 88 m² l'état de la construction est conforme aux normes techniques utilisées et acceptable en général.

La mise à prix : est fixé à (705.022,500 D).

Date et lieu de l'audience : Mardi 3 septembre 2019 à partir de 9 H à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire consignée sous le n° 941.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine.

Observation : - Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2019R01911VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Guizani Adel

Avocat près la cour de cassation

Tél : 73 202 926

Fax : 73 212 278

MF : 798582Q

Poursuivant : Houssine Ben Abdelkabir élisant son domicile au bureau de son avocat Guizani Adel mentionné ci-dessus

Partie saisie : Monsieur Kaiss Ben Naji Mhadbi demeurant à rue elchanbi cité Tahrire en face mosquée Ibrahim Kalile Enfidha gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Guizani Adel Avocat prés la cour de cassation, bureau n°10 3ème étage immeuble chaouche 36 boulevard de la République Trocadéro Sousse.

Immeuble saisi : L'immeuble- objet de la présente vente consiste en deux appartements neufs au premier étage liée les deux par une cage d'escalier qui s'ouvre au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à rue elchanbi cité tahrire en face mosquée Ibrahim Kalile Enfidha gouvernorat de Sousse

- Le 1er appartement se compose d'une entrée, salle de réception, salle de séjour, 3 pièces de couchée une cuisine, une salle de bain, deux balcons l'appartement est bien équipé

- Le 2ème appartement se compose aussi d'une entrée, salle de réception, salle de séjour, 3 pièces à coucher, une cuisine, une salle de bain, trois balcons, l'appartement est bien équipé.

Les deux appartements d'une superficie bâtie de 262 m² avec 45 m² autre couvert et aussi 32 m² non couvert.

Mise à prix : fixée à 357.090 ,000 dinars sans les frais

Visite de l'immeuble : tous les jours pour de plus amples information, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 et à l'étude de l'avocat poursuivant

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le (3/9/2019) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2

Observations : ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise prix à la caisse des dépôts et consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

2019S00565VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie saisissante poursuivante :

Abedel Aziz Khardani, ouvrier, demeurant à Bouhajla centre lotissement de l'agence immobilière pour l'habitation Kairouan.

Partie saisie :

Amara Miraoui, fonctionnaire, demeurant à Ennasr Bouhajla Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Chamkhi Boubaker demeurant à Bouhajla rue Habib Thameur Kairouan matricule fiscal n° 362396/X

Immeuble objet de l'adjudication :

Il s'agit des parts indivises revenant à la partie saisie Amara Miraoui du titre foncier n°6747 Kairouan constitué de la parcelle n°732 d'une superficie totale de 61690m² dénommée «SAMIHA III» et exactement 8996,458 parts du titre foncier ci-dessus indiqué et qui est devisée en 61690 parts

Les parts indivises revenant à la partie saisie font l'objet d'une hypothèque au profit de la banque TUNISIE et EMIRATS pour garantir le paiement d'un prêt de 75000 Dinars avec des taux d'intérêts de 9%.

Lieu et date de la vente :

Chambre des criées, tribunal de première instance de Kairouan le lundi 02 septembre 2019.

Mise à prix :

Treize mille quatre cents quatre vingt quatorze dinars et six cents quatre vingt quatre millimes (13494,684 dinars) tel que déterminé par l'expert Monsieur Jalel Farjallah en exécution d'une ordonnance sur requête rendue par le président du tribunal de première instance de Kairouan en date du 10/6/2019 sous le n°91617.

Frais de procédure en sus et qui seront déterminés le jour de l'audience.

Visite des lieux :

Elle peut avoir lieu tous les jours et pour de plus amples renseignements, prière de contacter l'étude de Maître Chamkhi boubaker ci-dessus indiquée ou contacter le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où le cahier des charges est déposé.

Remarque :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou un garantie bancaire irrévocable. Est exempté des dispositions de cet alinéa le saisissant poursuivant ainsi que le copropriétaire en cas de licitation.

2019S00861VEPA1

Adjudication suite à une surenchère

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-après le 27/8/2019 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Sousse2 au palais de justice de Sousse 2.

Le surenchérisseur : Badreddine Mansour CIN n°04174752) domicile élu chez Maître Hedi Boufares.

Le poursuivant : la Banque de l'Habitat, R.C n°B138811996 domicile élu chez Maître Mohamed Halloul, Avenue de la République Hammam Sousse.

Le débiteur saisi : Slim Damak, domicilié Appartement n°4 Immeuble F Résidence «la plage» Chott-Mariem.

L'adjudicataire : Thouraya Ben Amor, C I N n°02972581, domiciliée 23 Lotissement Mallouli Cité Nozha Hammam - Sousse.

L'immeuble mis en vente :

La totalité de l'immeuble dénommé «DAMAK» titre foncier n°103336 Sousse Consistant d'un appartement à usage d'habitation sis au rez-de-chaussée n°4 Immeuble F Résidence «la plage» Chott- Mariem, Délégation Akouda, superficie 66 centiares sans égard des parties communes.

Mise à prix : 123667dinars + 2540 d, 997 frais de la 1ère adjudication + les frais de l'adjudication sur surenchère.

L'Avocat du surenchérisseur : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation, M.F. 80180 P, étude Rue Salah Saad à Sousse Pour la consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'Avocat du surenchérisseur

Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix. Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2019S00890VEPA1

Adjudication aux enchères publiques après déduction du prix

Etude Maître Amira Abdelhamid

Avocat à la cassation

De la société EL AMEN d'Avocat

Sis rue Tahar Sfar centre Marhaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le mercredi 4 septembre 2019 (4/9/2019) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 sise Avenue Ahmed Aloulou près du CNSS Sfax après déduction du prix.

Partie poursuivante :

Société Diar Elkhir société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n° B51882013 sise cité Diar El Wafa résidence AMENI 8000 Nabeul.

Partie saisie :

Mohamed Ben Sassi Hzami, gérant de société, sis Haj Kacem 1 Menzel Chaker Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Amira Abdelhamid Avocat à la cassation de la société EL AMEN d'Avocat ci-dessus domicilié

L'immeuble soumis à l'adjudication : Consiste à la totalité d'un terrain d'une superficie de 117140 m² situé à Sidi Dhaher Bir Ali Sfax objet du titre foncier num.12033 Sfax, composé de deux parcelles n°34 et 39.

Mise à prix :

Quarante trois mille deux cent dinars (43.200.000d) majoré des droite et frais divers évalué à 2.196,206 dinars.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2019X00968VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Deuxième audience après déduction de 40 % du prix

Etude Maître Bouaziz Sami

Avocat à Sfax Rue Abou Elkacem El Chebbi

Immeuble REX palace Sfax

MF : 535739K/A/P/000

Poursuivante : Leila Tarchouna

Domicile élu : Etude Maître Bouaziz Sami, Rue Abou Elkacem Chebbi Immeuble REX palace 3ème étage n°307 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Bouaziz Sami, Rue Abou Elkacem Chebbi Immeuble REX palace 3ème étage n° 307 Sfax.

Partie saisie : Lotfi Hamdi, sis à Gdhabna Djbeniana Sfax.

Il serait adjugé le lundi 19/8/2019 à 9 h devant l'audience des saisies Immobilières du tribunal de première instance de Sfax la totalité de la moitié Sud de la totalité de l'immeuble abritant la maison de la partie adverse, borné de trois coté du coté nord mur endommagé et quelques arbres olives et arbres fruitiers.

Cette moitié Sud est bornée, du Sud par une piste de l'est par la route Ellouza Djbeniana d'où son entrée, du Nord par Lotfi Hamdi, de l'ouest par Fatma Salhi.

La mise à prix : le prix est fixé à 16.200,000 dinars après déduction de 40% du prix, outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble saisi : peut être faite, tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier de charge ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019X01004VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

En vertu d'une saisie immobilière

(Suite à la baisse de la mise à prix du taux de 40%)

Etude de Me. Imed Wannes

Avocat à la cour

13, avenue Farhat Hached, Sfax

Le poursuivant : Kamel Ben Abdelhafidh Baazaoui, fonctionnaire, demeurant à route de Menzel Chaker km 4.5, El Kassas, Sfax, représenté par Me. Imed Wannes, avocat à la cour, officiant au 13, avenue Farhat Hached, Sfax.

Le saisi : Mounir Ben Abdeljaoued Douzi, agriculteur, titulaire de la CIN n°04296930 du 28/4/2009, demeurant à route de Saltania km 4, Sfax.

L'immeuble objet de la vente : La totalité de la propriété sise à route de Saltania km 4, derrière la salle des fêtes "Taoufik", limitée au sud par une rue de 6 mètres de largeur d'où son entrée puis à l'ouest par un voisin, à l'est par Khadija Ben Ayed, au nord par Abid et à l'ouest par Boujelben. La propriété consiste en une parcelle de

terrain de forme rectangulaire mesurant du côté sud est vers l'ouest 9.35 mètres puis vers le nord 9 mètres puis également vers le nord en inclinaison en vers l'ouest 4.20 mètres puis en ligne directe vers l'ouest 3.10 mètres puis en ligne directe vers le nord 26.20 mètres puis vers l'est 16 mètres puis vers le sud 38 mètres jusqu'à l'angle où a commencé le mesurage soit une superficie totale de 522.50 m². Ledit terrain est entouré des 4 côtés d'une clôture, une construction de type "Duplex" sous forme d'un logement villa y est érigée, elle est composée d'un rez-de-chaussée habitable, du côté est se trouve des escaliers en serpentin menant au 1er étage sous forme de carcasse, le rez-de-chaussée est composé d'une véranda, d'un salon, d'un séjour, de deux chambres à coucher d'une cuisine, d'une salle de bain et un séchoir.

Mise à prix : cent vingt mille soixante dix dinars et cinq cent millimes (120.070,500) outre les frais.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication de l'immeuble sus Indiqué aura lieu dans la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis rue Abou Kacem Chebbi le lundi 28/8/2019 à neuf heures et suivantes.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours ouvrables aux heures de travail. Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de première instance ou à l'étude de l'avocat poursuivant. Les personnes souhaitant prendre part à l'adjudication doivent consigner le tiers du prix indiqué par le biais d'un avocat, les ressortissants étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention d'une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur de Sfax conformément à la loi.

2019X01005VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : Banque de l'Habitat, représenté par son directeur général, société Anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996 dont le siège social est situé 18 Avenue Mohamed V Tunis 1002, agence Sfax Jadida demeurant Avenue 7 Novembre Sfax ; son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Le saisi : 1) Leila Bent Hsan Kharrat épouse Zouheir Fakhfak (débitrice hypothécaire), titulaire de la CIN 01332638 délivrée le 31/8/2001, inscrite au registre de commerce sous n°A154131996, propriétaire d'un atelier de menuiserie demeurant : 1) Route de Mahdia km 8.5 Avenue Chaker Sakiet Eddaier Sfax.

2) Rue Nasr Gargouri Sakiet Eddaier Sfax. 2) Mohamed Ben Zouheir Fakhfak (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08760505 délivrée le 3/7/2012, comptable, demeurant Route de Mahdia Rue l'environnement n°121 Sakiet Eddaier Sfax.

3) Yesmine Bent Zouheir Fakhfak (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08892530 délivrée le 29/6/2009 étudiante, demeurant Route de Mahdia Rue l'environnement n°121 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°7821 le 18/3/2019 et inscrit le 25/3/2019 (vol Sfax 212019 n°853) et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°7821 le 25/3/2019 sur la totalité de la propriété enregistrée objet de titre foncier n°110887 Sfax nommé «Zouhair» sise Route de Mahdia Km 8 Merkez Sebai Délégation Sakiet Eddaier Gouvernorat de Sfax qui est partagée au 50 parts pour Leila Kharrat 30 parts, pour Mohamed Fakhfak 13 parts et pour Yesmine Fakhfak 07 parts représentée par la totalité d'une parcelle de terrain déformée de superficie est de 847 m² ou existe une villa d'habitation de superficie couverte est de 163.16 m² qui contient un hall, salon, 3 chambres, couloir, cuisine, salle de bain, wc, véranda sud-est et ouest y compris terrasse ou existe une citerne, sol carrelé (carreaux ordinaires) sol sanitaire par plâtrières, cadres des fenêtres en bois et carreaux de verre protégées en fer forgé à l'extérieur.

En face de la villa à l'ouest se trouve un espace de plafond charbonte en bois de superficie est de 174.75 m² et du coté Nord se trouve un autre espace de plafond en tôle ondulée de superficie est de 272.30 m² tout est exploité comme atelier de menuiserie et du coté Est se trouve un espace de plafond couvert fer et tôle ondulée et plastic renforcé de superficie est de 36.45 m².

Les limites de la propriété : du Sud une propriété objet d'un titre foncier n°110888 Sfax, de l'est Zanket Daoud ou se trouve la 2ème entrée de la propriété saisie de l'ouest Route de Mahdia ou se trouve l'entrée principale et du Nord se trouve la propriété de Hammouda et Ali Rebai.

- Les hypothèques gui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 40.000.000 D sur toute la propriété enregistré le 21/11/2013 (vol 02/2013 n°2880) au profit du saisissant.

- Hypothèque d'un montant 70.000.000 D sur toute la propriété enregistré le 16/6/2014 (vol 02/2014 n°1738) au profit du saisissant.

- Hypothèque d'un montant 240.000.000 D sur 30 parts de la propriété enregistré le 19/1/2016 (vol 02/2016 n°157) au profit du Sté comptoir Tunisien égyptien moderne.

- Commandement valant saisie immobilière sur 30 parts de la propriété inscrit le 12/3/2019 (vol 02/2019 N°686) au profit du Sté comptoir Tunisien égyptien moderne.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 25/3/2019 (vol 02/2019 n°853) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée après réduction du prix de 40 % à deux cent trente cinq Milles deux cent Dinars (235.200.000D) terre et construction auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.683.126 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 19 août 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix soit 78.400.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent et pour de plus amples Informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2019X01006VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Abdelkader Essid

Avocat à la cour d'appel

Avenue Hédi Chaker impasse Ben Sedrine (en face restaurant l'Olivier) 8000 Nabeul

Tel : 93.136.865

Tel : 21.675.279

Demande de procédures de l'adjudication : Messieurs Hasen ; Ejdidi et Fethi fils Abdelhamid Habib Daghfous, non immatriculés au registre de commerce et qui ont fait élection de domicile au cabinet de leurs avocat maître Abdel Kader Essid, Avenue Hedi Chaker impasse Ben Sedrine (en face restaurant l'Olivier) 8000 Nabeul.

1) Requis dans les procédures de l'adjudication :

Ridha Daghfous, non immatriculé au registre de commerce demeurant à la rue Khlifa Hamrouni Nabeul.

Samia Daghfous, non immatriculé au registre de commerce demeurant à la rue Khlifa hamrouni Nabeul.

Najwa Daghfous, non immatriculé au registre de commerce demeurant à la rue El Basatine Zaghouan.

Lotfi Daghfous, non immatriculé au registre de commerce demeurant à la rue Béja, Nabeul.

2) Avocat poursuivant : Maître Abdel Kader Essid avocat à la cour d'appel demeurant au Avenue Hedi Chaker impasse Ben Sedrine (en face restaurant l'Olivier) 8000 Nabeul.

3) Immeuble objet de l'adjudication : le bien objet de la présente vente consiste en un immeuble (maison occidentale du conquérant) d'une superficie de 105m² non immatriculé à la propriété foncière, situé au rue Khlifa Hamrouni Nabeul.

Elle a pour limite à l'Est maison des héritiers Farhat Mbarek, à l'Ouest voie publique, jufa maison des héritiers Hamouda Gam, le baiser de la maison des héritiers Mahmoud.

La propriété objet de la présente vente se compose d'un rez-de-chaussée composé de deux chambres, une cuisine, un sanitaire, un hall, un escalier.

Et d'un étage d'une superficie de 78 m² se compose de trois chambres, un salon, une cuisine, un sanitaire, un hall, un escalier.

Ainsi : le bien objet de la présente vente consiste en un immeuble (maison traditionnelle), d'une superficie de 102m² non immatriculé à la propriété foncière situé à la rue El Aain, Nabeul.

Elle a pour limite à l'Est maison Mouldi et Sinini, à L'Ouest voie publique, jufa maison Mohamed El Goddi, au Nord maison Azzedine Ataya, elle se compose d'un rez-de-chaussée, composé de deux chambres, un salon, un hall, une cuisine, un sanitaire comprend une habitation de 65m².

4) Mise à prix : Quatre cent mille six cent dinars (409.600.000DT).

5) Date et lieu de la vente : Lundi 19/8/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

6) Conditions dans lesquelles l'immeuble peuvent être visité : Vous trouverez le cahier de charge au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au bureau du Maître Abdel Kader Essid et vous pouvez visiter les biens immobilières au cours des jours et des heures du travail

- Les étrangers doivent obtenir une autorisation préalable de Mr gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication.

- Les enchères, sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019N00484VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia

Avocat à la cour d'appel

1, Rue d'Algérie - Nabeul, 1er étage

TVA : 964864

Tél : 72.223.155

A la demande de : Mme Aicha El Waili, qui a fait élection de son domicile au cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia demeurant à 1, rue d'Algérie - 8000 Nabeul.

Contre : Mr Ali Waili, demeurant à Beni Wail, Bir Bouregba - Hammamet.

A la diligence de : Maître Korbi Souissi Manoubia, avocat demeurant à 1 rue d'Algérie - Nabeul.

Immeuble à vendre : consiste en : 114.947 parts propriété de Mr Ali Waili dans le terrain KHDIJA 72 objet du titre foncier n°585750 Nabeul sis à Mechyecht Bir Bouregba Hammamet consistant en la parcelle 43 de surface totale de 4595 mètres carrés divisé en 4595 parts, inclus dans le plan d'aménagement de la ville de Hammamet, sur lequel il y a quelques maisons et le reste un terrain à arbres d'olives, une façade du terrain d'oliviers est sur la route qui mène de Hammamet à Mnaret Hammamet, le terrain est limité d'un coté par la parcelle 42, d'un autre coté la parcelle 41, de l'autre coté la parcelle 44 et de l'autre coté la route de Hammamet et Mnaret Elhammamet.

Mise à prix des parts : Vingt quatre mille neuf cent cinq dinars 106 millimes (24.905DT.106) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 19/8/2019 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours heures ouvrables.

2019N00485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Abir Slim

Immeuble Sabbagh, 1er étage Ksar Hellal

1/ Poursuivant : Mondher Slim et Abderazek Slim demeurant à rue de Mateur Ksar Hellel.

2/ Partie saisie : Samir Slim demeurant à rue de Mateur Ksar Hellel.

3/ Avocat poursuivant :

Maître Abir Slim CIN 06834882, immeuble Sabbagh, 1er étage Ksar Hellel.

4/ Immeuble mis en vente : Immeuble d'habitation d'une superficie globale de 120 m² non titré sis à rue de mateur numéro 06 à Ksar Hellel

5/ Mise à prix : quatre-vingt-sept mille six cents cinquante dinars (د 87650.000).

6/ Date et lieu de la vente : le mercredi 28/8/2019 à partir de 9h à la salle d'audience de Tribunal de Première instance de Monastir.

7/ La visite de l'immeuble : se fait tous les jours à partir de 10 h du matin jusqu'a 19h.

2019P00296VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine - 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Khaled Ben Ahmed Ferchichi, gérant de société, (C.I.N n°05041428) en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société de Recyclage du Sud «S.R.S» demeurant 18 rue Youssef Darghouth, cité Ennour El Kabbaria Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis,

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 5822,25 m² du T.F 50088 Ben Arous dénommé «Melk Abdallah El Hosni» constitué de 66540 m² sis à Mhamdia Zone Sidi Frej district A gouvernorat Ben Arous consistant en un terrain agricole.

Mise à prix : (30.542,127 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (jeudi 5 septembre 2019) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 8H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019402650VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Tel : 71 723 999

M.F : 0760056 W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis RC n°B140831996

Partie saisie : Mme Hend Bent Tijani Azzouz, CIN n°00452353 son domicile est à la rue 7301 Bloc 02 App 1 El Menzah 9 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°137950 Tunis dénommé

"Résidence Yasmine 21" d'une superficie de 90 m²; Il s'agit d'un appartement 1-1 situé au 1er étage du bloc A 2 de la Résidence Yasmine, situé à El Menzah 09 Tunis. Il se compose d'une salle de séjour, 3 Chambres à coucher, une cuisine avec séchoir une salle de bain et toilette, un couloir et un balcon. L'immeuble se constitue d'un appartement de 90 m² et des parts indivises de 223/10000 constituant sa part dans les parties communes restantes à l'immeuble dénommé "Yasmine 1" objet du titre foncier n° 137943 Tunis.

Mise à prix : 209.700,000DT en vertu de l'expertise de Mr Chokri Bouni, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 3/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Tunis.

2019402703VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Poursuivant : La société Tuniso - Katarie de Recouvrement, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à la Rue Cité des sciences, Centre Urbain Nord;

Partie saisie : La société Ramses de Promotion Immobilière, matricule fiscal n°736060/BV; RC n° B18192000 son siège social au 29 rue 18 Janvier Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. MF : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de la parcelle n°31 de l'immeuble objet du titre foncier n°42069 Ben Arous dénommé "Ain Kbira" sis à Fouchana à la limite de la route régionale n°39 Ben Arous.

Il s'agit d'un lot de terrain de forme rectangulaire d'une superficie de 989 m² habilité à la construction. Il fait partie d'un lotissement urbain homologué du titre foncier n°42069 Ben Arous et limité par des bornes d'immatriculation.

Mise à prix : fixée à 346.150,000DT en vertu de l'expertise de Mr Sadok Daoued, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : le jeudi 5/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

2019402729VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 32 Rue Hedi Karray Tunis

Partie saisie : Mr Bechir Ben Amor Ben Mohamed Mazzita, CIN n°0279307 son domicile est au 20 bis rue 3061 Cité Hlel Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999 M.F : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°25690 Ben Arous dénommé "Dar Elhana" sis à Mourouj 4 bâti sur un terrain d'une superficie de 291 m² ; Il s'agit d'une maison composée d'un RDC d'un 1er étage et un 2ème étage partiel et un studio. Elle est entourée par d'autres immeubles et de la rue Adhrabidjan du coté est. Le RDC se compose d'un séjour - une chambre- S.D.B - Cuisine. Le studio se compose d'une chambre S.D.B - petite Cuisine. Le 1er étage se compose de 4 chambres- S.D.B. Le 2ème étage partiel se compose d'un cellier et une cage d'escalier.

Mise à prix : 291.648,000 DT en vertu de l'expertise de Mr Hamza Ataallah, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : le jeudi 5/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

2019402730VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de redressement de la société de Promotion Touristique «BAHIA BEACH - SA» par sa cession totale, aux tiers, assainie de ses dettes judiciaire et «AVIS D'APPEL D'OFFRES»

Société DE PROMOTION TOURISTIQUE "BAHIA BEACH - SA"

Société en redressement judiciaire en vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 27 mai 2009 dans l'affaire n°479

Capital social : 5650000 TND

Siège social : 6, Avenue Imam Rasâa n°6, Tunis, Tunisie

Domiciliation : 1, rue Al Beirouni, Mutuelle ville, 1082 Tunis, Tunisie

Activité : Etude, création et exploitation d'une unité hôtelière, Hammamet Sud

MF : 372999A/A/M/000

RC : B139141996 Identifiant Unique RNE : 0372999A

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 27 mai 2009 dans l'affaire n°479 ayant décidé la cession totale aux tiers, assainie de ses dettes, de la Société de Promotion Touristique «BAHIA BEACH - SA» SA, et en application de l'Ordonnance du 23 avril 2019 et du visa de madame la Juge Commissaire en date du 15

juillet 2019, le «contrôleur de l'exécution» désigné, Mr Nabil Abdellatif, publie le présent «Avis d'Appel d'Offres», pour la cession totale aux tiers, assainie de ses dettes, de la Société de Promotion Touristique «BAHIA BEACH - SA».

Tout intéressé pourra retirer le cahier des charges, contre le paiement de 500 dinars, auprès du contrôleur de l'exécution Mr Nabil Abdellatif, sis au 14, Rue Mohamed Badra, Montplaisir, 1073 - Tunis, Tunisie, chaque jour de 9h jusqu'à 14h sauf les samedis et les dimanches. La date limite du dépôt des offres est fixée pour le 15 Août 2019 à 14 heures.

Pour plus d'informations, merci de contacter le bureau du commissaire à l'exécution : Tél : 71.903.483 / Fax : 71.903.487. Email : aliantas@aliantas.com.

2019T01142VEPA2

Faillite

Société FRESH FISH S.A.

Siège social : Angle des rues d'Italie et Dr. Ernest Conseil, imm. BochRa, Sousse

M.F : 1223217L

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 21 mai 2019 affaire n°207, il a été déclaré :

- La faillite de la Société FRESH FISH S.A. et l'extension de faillite à son dirigeant Hafedh Ben Hamed Hemayed titulaire de la C.I.N n°02838087.

- La désignation de Mme. Maeb Abidi en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail Sbai en tant que Syndic.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet N°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2019S00879VEPA2

Faillite

Société FITELEC TUNISIE S.A.R.L.

Siége social : la route de M'saken Km 4 Messaadine, Sousse

M.F : 28072N

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 9 Juillet 2019 affaire n°11, il a été déclaré :

- La faillite de la Société FITELEC TUNISIE et la fixation de la date de cessation de paiement à partir de 6 mars 2018.

- La désignation de Mme. Maeb Abidi en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail Sbai en tant que Syndic.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2019S00880VEPA2

Jugement de tutelle

En vertu du jugement de statut personnel rendu en matière des tutelles Numéro 479 rendu à l'audience du 6/02/2017 par le tribunal de première instance de Gafsa dont la teneur suit :

(le tribunal jugeant en premier ressort prononce la nomination de Mounira Bent Mohamed Ben Ali Wahada tutrice de son frère Mohsen Ben Mohamed Ben Ali Wahada en vue de s'occuper de ses affaires et d'administrer ses biens dans son intérêt conformément à la loi).

Le présent jugement a été publié au journal officiel de la République Tunisienne pour informer le public à la loi.

2019D00077VEPA2

Extrait d'un jugement de représentation

Selon un jugement du tribunal de 1ère instance de Gafsa émanant dans la matière de représentation n° 516 audience du 28/6/2018 du tribunal de 1ère instance de Gafsa qui a désigné la nommé Faouzia Bent Ahmed Ben Mohamed Kalthoum Sadraoui, titulaire de l'extrait de naissance inscrit au registre de l'état civil de la municipalité de Metlaoui sous le n°182/128 de l'année 1963 représentante de son neveu qui n'a pas de tutelle le petit nommé : Akrem Ben Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Ben Kalthoum Sadraoui, titulaire de l'extrait de naissance inscrit au registre de l'état civil de la municipalité de Métlaoui n°169 de l'année 2005 dont elle a été prévenu par maître Monia Kalthoum, huissier notaire sous le n°1090 en date du 21/5/2019.

Ce jugement a été publié au journal officiel de la République Tunisienne pour informer le public et toutes les parties officielles de la République Tunisienne en application de la loi.

2019D00078VEPA2

Prolongation de cession de la société grand carrière du sud

Société grand carrière du sud

M.F : 42245B/A/M/000

Affiliation CNSS : 186791-66

L'administration judiciaire Maître Jmel Sami dénonce qu'on application de la décision du juge suppléant de l'institution au tribunal de première instance de Médenine en date du 16/7/2019 qui a ordonné la prolongation de la cession de la société grand carrière du sud à l'autre, pour trois mois du 8 juillet au 08 octobre et refaire les publications légales met en disposition au public un cahier de charge objet de transfert au patrimoine de la société.

A compter de la date de publication de la présente déclaration, l'intéressés peuvent retirer ce dernier de l'écrit du tribunal de première instance de Médenine ou du cabinet de maître Jmel Sami situé au :

Avenue Habib Bourguiba- Immeuble Atig - Médenine 4100.

Les offres doivent être envoyées par courriers par lettres recommandés et avec accusé de réception et dans des enveloppes fermées qui ne porte que le signe « ne pas ouvrir : offre cession de grande carrière du sud» envoyés au cabinet Jmel Sami à l'adresse mentionnée ci-dessus ou livré directement et accompagné de documents mentionnés au cahier de charge.

La date limite d'acceptation de l'offre est fixé le 8 octobre 2019, les offres reçues après la date limite ci-dessus ne seront pas acceptées.

2019M00302VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

Société HENKEL TRADING MAGHREB (Société en Liquidation)

SARL au capital de 20.000 Dinars

Siège social : Route Gabès Km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 0434064 C

CNSS : 236368-76

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales et au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2019, le liquidateur de la société Henkel Trading Maghreb a l'honneur de vous informer de la décision de distribution, qui sera effectuée après paiement des frais d'enregistrement et de publication des fonds disponibles au titre de la liquidation.

Les créanciers de la société Henkel Trading Maghreb ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société à l'adresse suivante :

Résidence les Jardins du Lac BP 419 Les Berges du Lac 2 1053 Tunis.

2019402712VEPA2

Avis

Attendu que nous ordonnons le tribunal d'insérer l'extrait du présent jugement au registre national des établissements et transmettre une copie à la commission de suivie des établissements économiques et le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne

Attendu qu'en application des dispositions de l'article 128 du C.P.C.C., les dépenses sont portés à la charge de la partie demanderesse du règlement.

Pour ces motifs :

Le Tribunal de Première Instance a prononcé en premier ressort la confirmation de l'arrêt de la société de Catering Tunisienne de paiement de ses crédits, fixation de la date de cet arrêt à compter du 6.4.2015 et constater la possibilité de la sauver en application du programme de sauvetage en employant le programme suivant :

1- Augmentation de capital social de la société requérante de la régularisation de la valeur de 10 Millions dinars par la participation des associés comme suit :

- Quatre millions de dinars par assimilation des anciens crédits

- Six millions de dinars par le pompage de nouvelle liquidité.

Et ce en prenant en considération du droit de préférence en souscription

2- Echelonnement des crédits des fournisseurs sur cinq ans avec paiement des crédits dont le montant est inférieur à dix milles dinars durant la première année de la date du prononcé du présent jugement.

3- Paiement de la caisse nationale de sécurité sociale conformément à l'accord entre elle et la requérante de la régularisation.

4- Paiement des crédits fiscaux conformément à l'accord conclu entre la direction de la fiscalité et la requérante de la régularisation.

5- Paiement des crédits de l'office national des aéroports s'ils existent sur 25 ans.

Et charger l'expert Monsieur Hatem Negra de poursuivre l'exécution de ce programme sous le patronage du juge superviseur Mme Nadia Ghanmi, et ordonner la transcription du contenu du présent jugement au registre national des établissements, ainsi que, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne à ses frais et en informer la commission nationale de suivi des entreprises économiques.

2019402713VEPA2

Nomination de liquidateur

Société Tunisie Services SARL

Identifiant unique : N°1325289T

Selon l'assemblée générale extraordinaire du 22/4/2019 déposée dans le registre national des Entreprises le 25/6/2019, Madame Faiza Ben Ammar est nominée liquidatrice de la société. Les créanciers et opposants éventuels sont invités à produire leurs titres de créances ou oppositions dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT entre les mains de la liquidatrice à son adresse sise au Résidence My House Bhar Lazreg la Marsa 1053, sous peine de forclusion.

2019402731VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale mixte

Société INNOVEST, SA

Au capital de 4 800 000 Dinars

RC : B01195132010

MF : 1175021 E M N 000

Messieurs les actionnaires de la société INNOVEST SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 août 2019 à 09.30 heures au siège de la société sis A2

Bloc B, Immeuble Rosalys, Rue de l'île de Sabeh, les jardins du Lac, Les Berges du Lac II - Tunis Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;

2. Lecture du Rapport Général et Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 ;

3. Approbation desdits états financiers et des Conventions règlementées;

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation de résultat de l'exercice 2018 ;

6. Questions diverses.

2019T01134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INNOVEST SICAR

SA au capital de 2.500.000 dinars

RC : B0115662012

MF : 1228731 X PM 000

Messieurs les actionnaires de la société INNOVEST SICAR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 Août 2019 à 10.30 heures au siège de la société sis A2 Bloc B, Immeuble Rosalys; Rue de l'île de Sabeh, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac II. Tunis Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée relatif à l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

- Approbation des conventions règlementées.

2019T01135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment "Société des foires de Siliana" Avenue Taib Mhiri 6100 Siliana

MF : 31369 DNP000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest "SODINO" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2019 au siège de la Société sis à l'Avenue Taib M'hiri Bâtiment Société des Foires de Siliana à 10H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement et cooptation d'administrateurs.

- Nomination du commissaire aux comptes.

2019R01903SANB3

Société "APPTIV -IT»

Société anonyme

Au capital de 2.216.600 DT

Siège social : Technopole de Sousse 4051

Immatriculée au RC de Sousse sous le numéro B277772012

Matricule fiscal : 1229630X

Messieurs les actionnaires;

J'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 9/8/2019 à 10h au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social.

2) Renonciation au droit préférentiel de souscription

3) Questions diverses,

4) Pouvoirs pour formalités.

Je mets également à votre disposition au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée.

2019S00885SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société de Tourisme et de Congrès «S.T.C» S.A

Capital : 40.600.000,000

Identifiant unique : 0012894P

Le conseil d'administration de la société de Tourisme et de Congrès «S.T.C» P.V 3/2019 du 19/7/2019 convoque les actionnaires de la société afin d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 16 août 2019 à 15 Heures au siège de la société immeuble la Perle2 Bloc b lac 2 Tunis et ce afin de statuer sur l'augmentation du capital et l'acceptation d'un nouveau actionnaire.

2019402711SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 16 août 2019

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

MF : 000 M P 907252/ J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 Avril 2019, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 16 août 2019 à 10 heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'Exercice 2018.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018.

3- Affectation du Résultat de l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2019402717SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NORTH AFRICA EDUCATION HOLDING COMPANY SA

S.A. au capital de 443.500 dinars

Siège social : 92 rue Golf Arabe Menzeh 8 Ariana

M.F : 1492211B/A/M/000

RC : D03822017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société NORTH AFRICA EDUCATION HOLDING COMPANY SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 août 2019 à 10 h à l'adresse suivante: "41 Rue Ibn Nafiss, Bloc gauche du complexe immobilier sis à la Zone Industrielle de Kheireddine, 2060 la Goulette, Tunis" et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Nomination des administrateurs ;

8- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2019402720SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAP 3000 IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 3.500.000

Rue de la Bourse Immeuble TRIANON Appartement B 1.1 Les Berges du Lac - Tunis

Registre de commerce : N°B2425932009

Matricule Fiscal : 1093913E/P/M/000

Cher Associé,

Je vous prie d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CAP 3000 IMMOBILIERE qui se tiendra au siège de la société à la Rue de la Bourse immeuble TRIANON Appartement B 1.1 Les Berges du Lac 2 Tunis, et ce le mardi 20 août 2019 à 12 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du projet de transformation établi par la gérance;

2) Lecture du rapport spécial établi par l'expert

3) Lecture du rapport des commissaires aux comptes

4) Transformation de la société Cap 3000 Immobilière en société anonyme

5) Fixation de la date d'effet de la transformation;

6) Changement du siège social

7) Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme;

8) Désignation des administrateurs;

9) Questions diverses

10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

2019402721SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAP 3000 IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 3.500.000

Rue de la Bourse Immeuble TRIANON Appartement B 1.1 Les Berges Du Lac Tunis

Registre de commerce : B2425932009

Matricule Fiscal : 1093913/E/P/M/000

Je vous prie d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société CAP 3000 IMMOBILIERE qui se tiendra au siège de la société à la Rue de la Bourse Immeuble TRIANON Appartement B 1.1 Les Berges du Lac 2 Tunis, et ce le jeudi 15 août 2019 à 11 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Agrément de la cession de dix (10) parts sociales appartenant à Monsieur Mounir El Ouakdi, associé, à Monsieur Youssef El Ouakdi, non associée acceptation d'un nouvel associé;

2- Agrément de la cession de dix (10) parts sociales appartenant à Monsieur Mounir El Ouakdi, associé, à Monsieur Mehdi El Ouakdi, non associé et acceptation d'un nouvel associé;

3- Agrément de la cession d'une (1) part sociale appartenant à Monsieur Ahmed Tanabene, associé, à Monsieur Aziz Tanabene, non associé et acceptation d'un nouvel associé ;

4- Agrément de la cession d'une (1) part sociale appartenant à Monsieur Ahmed Tanabene, associé, à Monsieur Elyes Tanabene, non associé et acceptation d'un nouvel associé ;

5- Modification corrélative de l'article 6 des statuts (sous la condition suspensive de la réalisation effective de l'opération de cession) ;

6- Questions diverses ;

7- Pouvoirs pour formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

2019402722SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE' (GTI)

Société anonyme

Au capital social de 400.000 DT

Siège social : Rue 8366 Résidence Qmar Montplaisir 1073, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal (Identifiant unique) : 0014303 L

Les actionnaires de la société Générale Tunisienne d'Informatique (GTI) sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le jeudi 15 août 2019 à 10 heures, au siège social de la société sis à la rue 8366 Résidence Omar Montplaisir 1073, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Suppression des articles 10.4.1, 10.4.2, 10.4.3, 10.4.4, 10.4.5, 10.4.6, 10.5. 10.5.1. 10.5.2 et 10.5.3 des statuts de la Société;

- Mise à jour des statuts de la Société; et

- Pouvoirs pour formalités.

2019402723SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Le public est informé que la société Butagaz Tunisie dont le siège social est situé au 24-26 Place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°201 en date du 4 juillet 2019 en vue d'obtenir une autorisation pour faire un réaménagement à un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le n°01807 en date du 30 juin 2007 afin d'augmenter la capacité de stockage du dépôt de gaz de pétrole liquéfié en trois réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 m3 implanté à l'hôtel "La cigale" (au paravent hôtel Tabarka Beach) à la zone touristique de Tabarka du gouvernorat de Jendouba et qui consiste a l'installation d'un réservoir supplémentaire de gaz d'une capacité de 25m3 tout en restant dans la même catégorie, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Tabarka.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le président de la municipalité de Tabarka ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz "STEG" dont le siège social est situé à la rue Kamel Atatürk n°38-1080 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°756 en date du 31 Mai 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une centrale de production de l'énergie électrique, située à proximité de la route locale n°539 reliant la localité de Drijette à El Fejja au km 5 de la délégation de Borj El Amri du gouvernorat de Mannouba, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Mannouba et de la municipalité de Borj El Amri.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Mannouba ou le président de la municipalité de Borj El Amri ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Trabelsi Hédi ayant élu domicile au cabinet leur notaire Trigui Naoufal au 86 rue Sidi Belhasan Sfax Madina Sfax font savoir a perdu le titre de propriété n°03/23964 du bien immeuble dénommé HEDIA objet de titre foncier n°21874 Mahdia ayant pour superficie 21759 m² ceci étant

toute personne revendiquât la propriété ou un droit réel se rapportant au bien susmentionné doit faire opposition Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'opposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2019X01007DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2019 T00638 DIVD2 parue au JORT n°46 du 16 avril 2019 (26/4/2019) page (1826)

Lire : 5895 Kef

Au lieu de :
5858 Kef.
2019T01136RECZ9

Rectificatif

L'annonce 2019402434FCCC2 page 2568 du JORT n°67 du 28/6/2019 lire 50.000,000 dinars au lieu de 2.000,000 dinars.

2019402728RECZ9